



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>23507</b>	De <b>Mme George Pau-Langevin</b> ( Socialistes et apparentés - Paris )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Solidarités et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Solidarités et santé
<b>Rubrique</b> > personnes âgées	<b>Tête d'analyse</b> > Difficultés rencontrées par les personnes âgées souffrant de troubles cognitifs	<b>Analyse</b> > Difficultés rencontrées par les personnes âgées souffrant de troubles cognitifs.
Question publiée au JO le : <b>08/10/2019</b> Date de changement d'attribution : <b>07/07/2020</b> Date de renouvellement : <b>21/07/2020</b> Date de renouvellement : <b>27/10/2020</b> Question retirée le : <b>24/11/2020</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme George Pau-Langevin attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les difficultés rencontrées dans la prise en charge pour une opération chirurgicale classique de personnes âgées souffrant de troubles cognitifs. En effet, une pensionnaire de l'EHPAD Soleyano du Moule (971) devait être hospitalisée le 17 juin 2019 à la clinique des Eaux claires en Guadeloupe pour une opération sur une artère de la jambe bouchée. À son arrivée, l'établissement a refusé la prise en charge au motif qu'elle souffrait de troubles cognitifs, ce qui supposait un accompagnement adapté. Durant plusieurs jours, de nombreux aller-retours entre la clinique et l'EHPAD ont eu lieu, ordres et contrordres se sont succédé, dans un climat peu respectueux pour la malade. L'opération a finalement eu lieu le 25 juin 2019 mais la malade âgée de 92 ans, stressée par ce conflit et ces allers-retours répétés, dans des conditions souvent peu adaptées est tombée dans un mutisme profond dont elle ne devait plus sortir et a sans doute perdu une chance d'être opérée avec succès. Elle est décédée à la mi-août 2019. Cette triste affaire pose la question d'une prise en charge digne des aînés souffrant de troubles cognitifs. Pourquoi l'accompagnement adapté, s'il est nécessaire, n'est pas mis en place entre l'établissement hospitalier et l'EHPAD sans recourir à ces allers-retours épuisants et humiliants ? Pourquoi l'information des familles sur les démarches à effectuer, à un moment où chacun est plus vulnérable n'est-il pas fait clairement, et pourquoi ne pas les accompagner humainement face à cette difficulté ? Elle lui demande s'il n'y a pas une charte de « Bonne conduite » à compléter dans les hôpitaux et cliniques pour assurer aux aînés le respect et l'humanité avec lesquels il méritent d'être traités.